

Les crédits

Comme l'a déclaré le ministre lui-même, le Canada est le pays qui gaspille le plus l'énergie. Il gaspille en fait plus d'énergie par habitant que n'importe quel autre pays du monde. Ses dimensions et son climat y sont évidemment pour quelque chose, mais c'est dû également au fait qu'en ce qui concerne les ressources énergétiques, nous nous imaginons vivre dans un pays de cocagne. Nous n'avons pas mis au point les systèmes qui nous porteraient à songer non seulement à la sécurité des approvisionnements, sujet dont le ministre de l'Énergie nous rebat sans cesse les oreilles, mais également à la conservation des ressources.

Il suffit de voyager dans les pays d'Europe pour constater jusqu'à quel point les citoyens y sont conscients depuis des années de la nécessité de conserver les ressources, nécessité dont les Canadiens ne se sont guère souciés non seulement au cours de cette décennie, mais même depuis les travaux de la Commission Brundtland. Quiconque fréquente les épiceries constate que celles-ci distribuent chaque jour à leurs clients des milliers de sacs de plastique. Nous ne songeons même pas à les recycler. En Europe, au contraire, les clients qui se rendent faire leurs emplettes ne trouvent pas extraordinaire de toujours emporter avec eux toujours les mêmes sacs de plastique. Voilà pourquoi, à l'instar des Canadiens, lorsque nous réfléchissons à la Chambre à la question de l'environnement, nous raisonnons à l'échelle de la planète mais nous agissons à l'échelle locale. J'explique un peu ce que j'entends par là dans le contexte de la Chambre des communes.

J'ai là entre les mains un tas de documents qui me sont parvenus au cours de la semaine et qui, pour la plupart, ne sont imprimés que sur un seul côté. Évidemment, j'ai reçu bien d'autres documents que j'ai jetés moi-même, d'autres auxquels mon personnel a fait un sort et d'autres enfin qui ne méritaient pas d'aboutir dans mon classeur. Ces documents-ci concernent uniquement l'environnement. La Chambre des communes a donc beaucoup à faire dans ce domaine. C'est pourquoi je trouve très bonne l'idée de nommer un agent environnemental.

• (1240)

Les députés savent-ils, par exemple, que nous forçons souvent les employés de la Chambre des communes à travailler dans des conditions dangereuses? Normalement, ces conditions pourraient faire l'objet d'une plainte aux termes du Code canadien du travail. Avez-vous déjà visité, monsieur le Président, nos ateliers de restauration,

où les employés travaillent sans ventilation suffisante avec des produits toxiques qui, normalement, seraient interdits parce qu'ils rendent le milieu de travail dangereux? Par exception, la Chambre des communes n'est pas assujettie même aux exigences minimales du Code canadien du travail. Nous nous en exemptons nous-mêmes. C'est pourquoi nous établissons nos propres règles en ce qui concerne l'usage du tabac. Contrairement aux autres employés qui relèvent du gouvernement fédéral, ceux de la Colline sont mal protégés car la Chambre des communes est largement exemptée des lois en matière de santé et de sécurité. La raison en est que le gouvernement n'a pas encore mis en oeuvre les articles qui, dans une loi adoptée pendant la dernière législature, accordent aux travailleurs de la Colline du Parlement les protections minimales prévues par lois en matière de santé et de sécurité. Nous avons donc, en effet, beaucoup à faire dans ce domaine.

Mais, monsieur le Président, je pense que, étant donné que cinq mois ont passé depuis que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) a été nommé, et maintenant on est arrivé au temps de faire le bilan de ce qu'il fait chez lui. On demande aux Canadiens de penser globalement en ce qui concerne l'environnement et de réagir du point de vue local. Mais faisons l'analyse de l'action reprise par le ministre de l'Environnement qui a été nommé au mois de janvier, disant qu'il allait bouleverser le système du gouvernement en ce qui concerne toute décision qui toucherait l'environnement.

Pourquoi ce même ministre? Si on fait le même bilan, monsieur le Président, j'aimerais parler sur plusieurs sujets, d'abord sur la décision annoncée, décision sur les «remuelements» annoncés par le ministre des Transports (M. Bouchard), l'autre Bouchard, en ce qui concerne VIA Rail.

Le ministre des Transports a même dit cette semaine qu'il est prêt à laisser couler, à laisser finir pour l'avenir le transport-passagers de VIA Rail. Mais, monsieur le Président, cette semaine, on a demandé au Comité de l'environnement: Est-ce que l'autre Bouchard, le mini-bouche et le grand-bouche, est-ce que l'autre Bouchard a été demandé, comme il l'a dit lui-même, c'est lui-même qui a dit que lorsqu'il était en place, il aurait pu. . .

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.